



CONVENTION CLUB 2009

Article 1 - La présente convention est conclue entre les parties suivantes :

d'une part,

L'association **BASKET EVASION**, dont le siège se trouve :

1 allée traversière 76370 BELLEVILLE SUR MER
représentée par son Président ou son représentant.

et d'autre part,

L'association :

ci-après désignée ASSOCIATION PARTENAIRE dont le siège se trouve:

.....
représentée par son Président, M.

Article 2 - Engagements de BASKET EVASION:

- ✓ **BASKET EVASION** offre le tarif préférentiel de **290€ pour le stage d'une semaine et de 520€ pour les deux semaines**, aux jeunes de l'ASSOCIATION PARTENAIRE, pour au moins **8 inscriptions**
- ✓ **BASKET EVASION** offre à l'ASSOCIATION PARTENAIRE, la prise en charge d'un jeune entraîneur, pour une semaine de stage, à la date de son choix, afin de lui proposer un temps de formation continue, tant au plan technique, qu'au plan pédagogique.
Cette offre est valable pour chaque groupe de 15 inscriptions au moins, quel que soit le stage suivi.

Article 3 - Engagements de l'ASSOCIATION PARTENAIRE :

- ✓ L'ASSOCIATION PARTENAIRE s'engage à présenter au minimum **8 inscriptions** réparties sur un ou plusieurs séjours.
- ✓ L'ASSOCIATION PARTENAIRE s'engage à diffuser largement les informations relatives aux stages organisés par **BASKET EVASION**
- ✓ L'ASSOCIATION PARTENAIRE désigne ci-dessous un **correspondant** qui, d'une part, regroupera toutes les inscriptions en provenance de son groupement et d'autre part, sera un lien permanent avec **BASKET EVASION**.

Correspondant :

M......

Téléphone. :

Article 4 - La présente convention est valable pour l'année 2009.

Fait à le

Le Président de **BASKET EVASION**
ou son représentant,

Le Président de l'ASSOCIATION PARTENAIRE,